



Plougasnou, le 11 octobre 2023

Amis et Riverains de l'Anse de Primel
Association W293001052
5 rue de Pors Louarn
29630 Plougasnou

Monsieur J.P. Vermot
Président de Morlaix Communauté
2b Voie d'accès au port
BP 97121
29671 Morlaix Cedex

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception

**Objet : Autorisation d'Occupation Temporaire du site des Viviers de la Méloine,
Plougasnou**

Monsieur le Président,

Par la présente, l'association des Amis et Riverains de l'Anse de Primel demande dans les plus brefs délais des informations sur l'avenir des 6679 m² situés sur le domaine maritime alors que l'AOT dont bénéficiait la SAS les Viviers de la Méloine a expiré le 31 juillet 2023. Nous n'arrivons à joindre ni le Conseiller Délégué mer et littoral, ports ni le chef de service mer et littoral, ports de Morlaix Communauté.

La délibération D19-058 du 1^{er} avril 2019 du Conseil Communautaire actait la substitution de Global Sea Food SAS après 18 mois d'exercice par les Viviers de la Méloine SAS pour l'AOT de la partie domaniale du site.

La délibération D22-114 du 27 juin 2022 votait le prolongement d'une AOT au bénéfice des Viviers de la Méloine pour un an, permettant ainsi une période d'investigation par les services communautaires et les partenaires territoriaux de la filière « économie bleue » sur la pertinence du projet. L'AOT a expiré le 31 juillet 2023.

Notre Association créée en 2005 a pu suivre avec consternation depuis 1986, date de vente de la SA Primel par la famille Oulhen, les échecs coûteux pour les contribuables des différents repreneurs (SCOA, Hubch Alimentaire, la Langouste, Intermarché, Global Sea Food). Nous constatons aujourd'hui l'inactivité depuis presque 5 ans du site repris par la SA les Viviers de la Méloine suite au jugement du Tribunal de Commerce de Brest le 21 décembre 2018.



L'emploi n'a pas été préservé, le site a été défiguré par la construction en 2005 d'un hangar de cuisson alimentaire sur la partie privée du site située en zone urbanisée pavillonnaire d'après le POS de l'époque, ruinant la vie des proches voisins.

Les dernières aides de la région (500 K€ pour le projet global Bezhin Breizh) et les prêts remboursables (300 K€ à Global Sea Food dont 75 K€ de Morlaix Communauté, autant à la SAS les Viviers de la Méloine) ne manquent pas d'interroger sur l'utilisation pertinente des deniers publics. Ce dernier point devrait même attirer l'attention de la Cour régionale des Comptes.

N'est-il pas temps, enfin, comme nous le suggérons depuis plusieurs années, de changer de paradigme et de sortir du schéma passéiste et erroné d'un seul industriel pour ce site exceptionnel de 11700 m2 au total ? Les échecs successifs l'ont prouvé. Dans le cadre de la révision du SCoT pourquoi ne pas envisager une ou plusieurs activités liées à la mer sur les 6679 m2 du domaine maritime et d'autres activités non liées à la mer sur les 5000 m2 du domaine terrestre (artisanat, services, piscine publique économe en énergie, projet résidentiel inclusif).

Le Conseil d'Administration de l'ARAP souhaite être informé dès que possible et de manière transparente des suites que Morlaix Communauté donne au renouvellement de l'AOT expirée le 31 juillet 2023 dont le bénéficiaire était jusque là la SAS les Viviers de la Méloine et un état de la recherche officielle de projets alternatifs à celui de Bezhin Breizh, fantomatique depuis 2019.

En vous priant, monsieur le Président, d'accepter nos respectueuses salutations,

Pour le Conseil d'Administration

Le Président
Philippe Gérin

Tel 06 09 93 90 18

Cc Madame N. Bernard
Monsieur M. Rousic
Monsieur P. Legendre